



Statut vendeur en magasin mais tâches commerciales et livraisons

Par **Robert Jean Jerome**, le **04/09/2017** à **09:10**

Bonjour, je suis salarié à temps plein en CDI depuis près de 10 ans dans un commerce de Gros et Détails. Le poste et titre occupé mentionné dans mon contrat de travail est "Vendeur" en magasin. Concernant ce poste je sais ce qui doit être fait et ce que je devrais faire en plus. Ma question est: Mon employeur a-t-il le droit de me faire faire des démarches commerciales? Auprès de divers PME et grande surfaces. Suite à laquelle je passe les commandes, je prépare les produits commandés qui doivent être étiquetés (avec ou sans prix), puis livraison fait par mes soins (dont l'employeur fixe une date) avec mise en rayon (si grande surface), suivi des commandes et réassort si besoin et éventuellement, récupération des invendus. Par la suite, suivi du portefeuille client, dépôts factures et récupération des règlements. A savoir que j'ai droit à un véhicule de fonction.

Aussi, on m'impose parfois, de nettoyer leur garage, laver le véhicule de fonction ainsi que le leur, de désherber leur petit jardin, d'aller en déchèterie pour jeter les ordures provenant d'un appartement que mes supérieurs viennent de rénover (à laquelle je dois aussi contribuer au nettoyage après le passage de carreleur, maçon...aider à l'aménagement, porter les meubles et les installer (charges parfois très lourdes, au préalable porter les cartons de carreaux pour le carreleur sur deux étages par escaliers). Une tâche supplémentaire qu'un collègue effectue (même contrat que le mien), nettoyer l'appartement de l'employeur tous les lundi matin et le faire faire parfois repeindre une des façades de leur appartement.

Bref, je trouve que c'est abusé!!

Que dois-je faire concernant mon statut (vendeur) et le rôle de commercial / livreur?

Que puis-je faire aussi concernant les tâches qu'ils m'imposent n'ayant aucun lien avec mon poste?

Merci pour votre (vos) réponse(s).

Par **P.M.**, le **04/09/2017** à **11:20**

Bonjour,

L'employeur a le droit de vous faire accomplir des tâches qui correspondent à votre qualification et même d'autres s'il vous paie en conséquence, celles-ci peuvent d'ailleurs être prévues dans une fiche de poste annexées au contrat de travail...

Il semble en l'occurrence que cela aille au-delà comme je pense vous vous en doutez puisque cela déborde même du cadre professionnel...

Vous pourriez donc refuser d'accomplir celles qui ne correspondent pas mais il faut bien que vous vous attendiez d'entrer en conflit...

S'il y a des Représentants du Personnel, je vous conseillerais de vous en rapprocher...

Par **Robert Jean Jerome**, le **04/09/2017** à **13:41**

Merci pour votre réponse rapide. Accomplir des tâches correspondant à ma qualification, ainsi que d'autres en liens étroite avec celle-ci, je les exécute comme il se doit même s'il s'avère que d'autres tâches méritent une paie en conséquence, jamais ils déboursaient un centime! J'ai droit à cette remarque au moins une fois par mois (presque depuis toujours): "L'argent ne rentre pas, faut faire mieux et plus!!". Le 13ème mois n'existe pas (disons que je peux m'en passer). Difficile de refuser certaines tâches n'ayant aucun rapprochement avec ma qualification, sachant que c'est une entreprise familiale (chinoise) où seuls 4 employés (moi compris) sommes étrangers à la famille. Les Représentants du Personnel n'existe pas non plus. A l'occasion, je dois aussi faire du magasinage, du dépotage avec classement de la marchandise (avoisinant les 15kgs) dans un laps de temps assez court, dans des lieux d'entreposage équivalent 2/3 étages par escaliers sachant que ces 15 kgs a pour base un colis de 250 kgs (généralement on reçoit entre 12 et 18 colis). La cerise sur le gâteau, le dirigeant de la société est le fils aîné de cette famille (avec qui je m'entendais à peu près bien) mais sa mère tire encore les rennes et nous traite comme des esclaves. Pas une minute de répit, nous crie (parfois) dessus, nous rabaisse. Et si on a notre mot à dire, elle réplique: "Si t'es pas content t'as qu'à t'en aller!!".